

2015

Agglomération de Delémont (CH/JU)

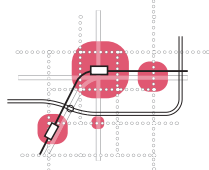
Mandant

Syndicat d'agglomération de Delémont

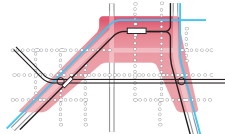
Mission

Elaboration d'un projet d'agglomération de 3ème génération

LD1 Les polarités sont hiérarchisées et structurées par des réseaux de transports efficaces favorisant l'intermodalité.



LD2 Le territoire de confluence est le coeur du développement des équipements et activités économiques à vocation régionale et cantonale de l'agglomération.



LD3 Le réseau d'espaces publics est valorisé, le tissu bâti densifié. L'urbanisation est circonscrite et attentive à son contexte paysager.



LD4 La campagne d'agglomération est reconnue comme un paysage structurant. Elle favorise des interactions positives entre les loisirs et l'activité agricole.



Illustrations

Haut : Lignes directrices du PA3

Bas : Carte "Vision d'ensemble"

En 2015, le Syndicat d'agglomération de Delémont a enclenché la procédure d'établissement du Projet d'agglomération de 3ème génération de Delémont (PA3). Afin de mener à bien ce projet, deux bureaux ont été mandatés :

> urbaplan pour le mandat principal

> Rolf Eschmann pour le mandat d'accompagnement.

Le projet d'agglomération est un outil de planification et de gestion permettant l'identification de mesures infrastructurelles pouvant faire l'objet d'un financement fédéral par le fond FORTA sur la période 2015-2025.

Il vise notamment à démontrer que les mesures proposées au cofinancement sont coordonnées avec les perspectives d'urbanisation et les enjeux paysagers de l'agglomération.

Le PA3 constitue un approfondissement et une consolidation du PA2, soumis à la Confédération en 2012, à partir des réflexions développées dans le cadre de l'élaboration du PDR et de la révision du PDC (en vue de son adaptation à la LAT).

Il présente tout d'abord un diagnostic de la situation actuelle qui identifie les enjeux du territoire sur lesquels travailler à l'avenir. Il présente ensuite, en se basant sur ce diagnostic, une vision globale accompagnée de lignes directrices précisées par des stratégies puis des objectifs en termes d'urbanisation, de paysage, de transports et d'énergie. Enfin, il découle de ces objectifs des mesures concrètes.

Le PA3 englobe :

> l'adaptation au nouveau contexte légal et aux demandes de la Confédération quant aux faiblesses du PA2 (2012)

> le bilan de la mise en oeuvre du PA2.

Le périmètre de ce projet correspond à celui du Syndicat d'agglomération de l'agglomération de Delémont. Il compte 11 communes : Delémont, Courrendlin, Courroux, Courtételle, Develier, Châtillon, Rebeuvelier, Rossemaison, Soyhières, Vellerat et Val-Terbi.

